

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

On a nettement l'impression que c'est une question de régime qui se joue et qu'un échec pourrait bien renverser quelque chose de plus que le ministère... Républicains et démocrates, nous ne voulons pas qu'on puisse dire que le régime a été incapable de sauver le pays!

— Alors vous trouvez que c'est une bonne note pour les décrets-lois de mécontenter à peu près tout le monde ?

— J'y vois la preuve qu'ils sont équitables en ce sens qu'ils atteignent tout le monde et que dans l'œuvre de salut commun il n'y a pas d'une part des sacrifiés et de l'autre des privilégiés.

— C'est tout ce que vous trouvez à dire alors qu'on vous accable de charges nouvelles ?

— C'est à vous que j'aurais des choses à dire, vous qui vous indignez contre les maux dont vous êtes les seuls auteurs et qu'en bonne justice vous devriez être seuls à supporter !... Personne, plus que nous, n'aurait le droit de protester contre ces charges nouvelles, car nous avons fait tout ce que nous avons pu pour les épargner aux Français ! Ce n'est pas notre faute si le Front populaire nous a menés aux bords de la ruine ! Ce n'est pas notre faute si vous avez refusé d'entendre la vérité que nous vous disions et si vous avez ajouté foi aux mensonges des démagogues, exploitateurs de votre crédulité, qui juraient de vous donner tout et le reste sans vous demander rien... Ils recommencent d'ailleurs, ces lâches flatteurs, dont la fortune politique est faite sur la misère publique. Ils recommencent et vous êtes bien capables de vous laisser prendre encore à leurs sales boniments...

— Il est pourtant trop vrai que nous allons avoir la vie plus pénible !

— Oh ! oui. Comme nous nous l'avions prédit et comme vous l'avez bien mérité... Mais, sans plus regarder en arrière, il s'agit maintenant de se décider pour l'avenir, pour un avenir tout proche et qui sera tout à l'heure l'inductible présent. Il s'agit maintenant de savoir ce que vous aimez mieux d'avoir la vie plus pénible ou de n'avoir plus de vie du tout... Fini le temps des palabres et des discussions ; les événements sont sur nous ; il faut se décider. Ou vous accepterez de changer complètement de politique, ou vous serez tous ruinés... Car c'est cela que vous cachent les protestataires. Ils essaient de vous duper une fois de plus. Ils crient pour vous entraîner derrière eux, ils crient contre la pénitence qui vous est imposée, mais ils se gardent de vous dire ce qui vous arrivera si vous ne voulez pas la subir. Ils vous exhortent à refuser le remède héroïque, mais ils ne vous préviennent pas que vous êtes perdus si vous ne le faites pas. Ils sont comme un médecin qui rassurerait son malade : « mais non, mon ami, mais non ! ne vous laissez pas amputer ; votre membre n'est pas gangrené ; avec quelques bons petits cataplasmes et émollients, je vous guérirai, moi ! » Vous verrez !... Et le malade conserve son membre intact. Ses sauveteurs l'ont préservé de l'amputation, ils l'ont seulement laissé mourir !... Eh ! bien, tel est exactement le rôle que jouent auprès de vous ceux qui vous dressent contre les décrets-lois. Ils prétendent vous défendre et moi je vous dis qu'ils vous perdent.

— Mais, enfin, était-il nécessaire de recourir à des mesures si rigoureuses ?

— Mais, enfin, à quoi vous attendiez-vous donc quand on a donné au gouvernement ces pleins-pouvoirs pour nous sortir d'une situation que tout le monde sentait tragique ? A quoi vous attendiez-vous donc : à de la pâte de guimauve ? à du sirop de sucre ?... Savez-vous qu'il est des techniciens qui trouvent ces mesures encore insuffisantes ?

— Tout de même, il y aurait eu peut-être moyen...

— Oui, il y aurait eu peut-être moyen d'augmenter les impôts en diminuant les contribuables, de produire plus en travaillant moins, d'abaisser les prix de vente en haussant les frais de fabrication, de faire que le consommateur achète meilleur marché ce que le marchand ven-

dra plus cher, de réaliser des économies sans supprimer des dépenses et, enfin, de créer ce fameux Etat qui fera largesse à tous sans demander rien à personne.

Oui, je sais qu'on vous les fera encore ces promesses et que peut-être vous vous y laisserez prendre. Alors, tant pis pour vous et tant pis pour le pays ! Mais prenez bien note de ceci.

Si le gouvernement actuel était renversé à propos de ces décrets-lois et en admettant qu'il soit encore remplacé par un gouvernement de forme parlementaire où vous verriez s'épanouir, comme des fleurs sur les plate-bandes ministérielles, les ersatz de Léon Blum et les contrefaçons de Léon Jouhaux, soyez sûrs que le successeur ne supprimerait rien des décrets Paul Reynaud et qu'il mettrait même de sérieuses rallonges... Rappelez-vous seulement ceci, qui n'est pas vieux : c'est en protestation contre les décrets Laval que le Front populaire est arrivé au pouvoir. Avait-il assez gueulé contre les mesures fiscales et contre le prélèvement de dix pour cent ! ! Eh ! bien, ce même Front populaire a tout de suite augmenté les impôts qu'il devait diminuer et il est resté deux ans sans supprimer le prélèvement...

Et voilà ! Tout ceci, et bien d'autres choses encore que nous pourrions ajouter, ne signifie pas que les décrets Paul Reynaud soient une œuvre sacrée. Ils contiennent, comme toute œuvre humaine, des erreurs et des malheurs. Mais c'est à l'usage seul qu'on pourra les corriger. Pour les « adapter », il faut d'abord les appliquer. Et par conséquent que le gouvernement tienne le coup...

On a nettement l'impression que c'est une question de régime qui se joue et qu'un échec pourrait bien renverser quelque chose de plus que le ministère... Républicains et démocrates, nous ne voulons pas qu'on puisse dire que le régime a été incapable de sauver le pays.

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

## Le Comité de la Hache

M. Paul Reynaud vient de créer le Comité de la Hache. Il sera composé de rudes bûcherons qui pénétreront dans la forêt administrative, couperont, abattent, élagueront sans pitié. Plus de ces vieux arbres à demi-morts qui courent d'une ombre funeste tout ce qui les environne ! Plus de ces taillis dont les arbrustes parasites épuisent la terre ! On supprimera tout ce qui est inutile, tout ce qui n'est pas fructueux. Economies ! économies ! Aux basques de l'Etat, dit le ministre, s'accroche une famille bégonneuse dont il va se séparer. Et de citer l'exemple que donna, en Angleterre, voici quelques années, M. Snowden. Il réussit, en maniant la hache, à retrancher du budget 130 millions de dépenses. Non pas des millions de francs, mais de livres, et de livres-or. Soit vingt-deux ou vingt-trois milliards de notre faible monnaie.

Voilà, il faut en convenir, un beau résultat, et il serait fort désirable que la hache de M. Paul Reynaud fût aussi affilée que celle de M. Snowden. Mais quelqu'un, dans le Conseil des Ministres, a dû sourire. C'est M. Sarraut qui fut, si je ne me trompe, ministre de M. Poincaré et qui travailla avec M. Barthou et lui à la réforme administrative, il y a quelque douze ans.

Vous vous rappelez ?  
Toute la France se mit à gémir. Comment ! supprimer ce tribunal qui n'a presque personne à juger ? Fermer cette prison où n'entrent que deux ou trois délinquants par trimestre ? On éloigne la justice du contribuable ! Les petits procès vont disparaître ! Et les sous-préfets ! Si l'on touche aux sous-préfets, l'éclat des sous-préfectures s'évanouit, etc., etc.

C'était vrai, d'ailleurs. Il résultait de la réforme une gêne certaine. Elle n'était pas effrayante, mais on souffrait, et l'on n'aime pas souffrir, si peu que ce soit. Aussi, se tenait-il parloir des assemblées protestataires. Que d'ordres du jour ! Que de délégations ! M.

## Informations

Les conversations franco-britanniques

A l'issue des conversations franco-britanniques, le communiqué suivant a été publié : La visite, à Paris, du premier ministre britannique et du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères a fourni, aux ministres français, l'occasion d'un échange de vues avec leurs collègues britanniques sur les principales questions présentant un intérêt commun pour les deux pays, y compris celles qui concernent la défense nationale, aussi bien que l'action diplomatique.

Les discussions qui ont eu lieu ont fait ressortir, une fois de plus, l'identité complète de conception dans l'orientation générale de la politique des deux pays, inspirée par le même souci du maintien et de la consolidation de la paix.

### L'accord franco-allemand

Le gouvernement allemand et le gouvernement français envisagent réciproquement une déclaration préparée en commun, relativement aux rapports mutuels de bon voisinage entre les deux Etats, et l'on peut envisager que M. von Ribbentrop, ministre des affaires étrangères du Reich, se rendra très prochainement à Paris pour aborder, avec M. Bonnet, à une conclusion de la déclaration élaborée.

### La Semaine contre le Cancer

Une séance solennelle d'ouverture de la Semaine internationale contre le cancer a eu lieu mercredi soir, à 20 h. 45, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence de MM. Albert Lebrun, Président de la République, Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et Marc Rucart, ministre de la santé publique.

M. Ignace Moscicki, Président de la République de Pologne, a envoyé un message de Varsovie, qui a été radiodiffusé au cours de la séance inaugurale par les postes français et polonais. MM. Jean Zay, Marc Rucart ont pris la parole, puis M. Albert Lebrun a salué la mémoire de Pierre et de Marie Curie.

### Le taux de la Banque de France

La Banque de France a abaissé aujourd'hui le taux de son escompte de 3 à 2 1/2 0/0. Le taux de 3 0/0 était pratiqué depuis le 27 septembre. C'est donc dans une atmosphère de tension internationale qu'avait eu lieu la précédente modification du taux, qui était passé alors de 2 1/2 à 3 0/0. Le retour au taux de 2 1/2 0/0 est une conséquence logique de la politique de redressement en ce qu'elle vise à ranimer l'économie grâce à une diminution du loyer de l'argent.

### Les grèves

L'agitation contre les décrets-lois a pris soudain jeudi une évidente gravité avec le déclenchement de la grève, suivie d'occupation, dans trois usines de défense nationale de la région parisienne : Renault à Boulogne-Billancourt ; Caudron, également à Boulogne et Bloch, à Courbevoie. Ce mouvement international, jeudi, 40.000 ouvriers et tout laisse prévoir qu'il s'étendra encore.

Aussi, dès qu'il a été averti de l'événement, M. Daladier a-t-il convoqué plusieurs de ses collègues du gouvernement afin d'envisager, d'accord avec eux, toutes les mesures que commande la situation.

Dans le Nord, le mouvement a pris également une nouvelle ampleur avec la grève déclenchée par les mineurs et cheminots de Denain et d'Anzin.

Poincaré essaya de tenir bon. Mais qu'est-il resté de son effort ? La forêt administrative s'est repeuplée avec une rapidité prodigieuse et puis s'est étendue. Cent mille cheminots d'un coup ! On va en licencier quarante mille. Restent soixante mille qui n'étaient nullement indispensables il y a un an. mais qui le sont devenus.

Alors, la hache ? On, mais je me méfie beaucoup. Dès que la première branche tombera, que de cris !

Arreste, bûcheron, arrête un peu le bras !  
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bras.  
Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoutte à la fois ?

Des nymphes qui vivaient dessous la fronde écrouée ?  
Encore une fois, les nymphes vont saigner, et toutes les âmes s'apitroieront. M. Paul Reynaud ne réussira pas où échoua M. Poincaré.

— Cependant, les économies sont nécessaires.  
— Oui, les économies sont nécessaires !  
— Alors, pourquoi ne les ferait-on pas ?  
— Parce que vous, qui les réclamez, n'en voudriez pas plus en 1938 qu'en 1926.

Louis LATZARUS.

### En Espagne

Jeudi matin, trois trimoteurs Savoia ont bombardé la zone du port.

Le quartier Francisco-Ferrer a été particulièrement endommagé par les projectiles qui ont détruit plusieurs édifices.

Des bombes sont tombées près des bateaux ancrés dans le port, mais aucun navire a été atteint.

### Les craintes des Soviétiques

Le correspondant du « Daily Mail » à Riga télégraphie que la presse soviétique montre la plus grande anxiété au sujet de la visite à Paris de M. Chamberlain et de lord Halifax.

Dans les milieux diplomatiques rouges, on redoute beaucoup que le voyage ne marque un nouvel effort pour l'annulation du pacte franco-soviétique.

On laisse même entendre que les conversations de Paris pourraient mener à un pacte à quatre avec l'Allemagne et l'Italie, pacte relatif à un temps d'arrêt dans la course aux armements, et faire entrevoir une détente dans la situation générale européenne.

### Différend germano-colombien

Le gouvernement colombien a décidé de retirer de Berlin son ministre, M. Jaime Jaramillo Arango, qui n'avait pas encore remis ses lettres de créance au chancelier Hitler.

Cette mesure est motivée par le fait que la légation de Colombie n'a pas encore reçu d'excuses au sujet d'un incident dont le nouveau ministre a été victime de la part de la police allemande, en dépit de son immunité diplomatique, lors des troubles antisémitiques à Berlin, le 10 novembre.

### Le conflit sino-japonais

Interviewé par un rédacteur du « Nichi-Nichi », sir Clarke Kerr, ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine, a déclaré :

« Du maréchal Tchang Kai Chek au peuple chinois, j'ai trouvé partout la même résolution de poursuivre la résistance contre le Japon. Je ne crois pas que le maréchal Tchang Kai Chek bluffe. Du voyage que j'ai effectué à l'intérieur de la Chine, j'emporte vraiment l'impression que la guerre vient juste de commencer. »

## NOS ÉCHOS

### Le Portugal et l'Allemagne.

On connaît maintenant la raison de la froideur subite du Portugal à l'égard de l'Allemagne.

Le Président Carmona, ayant reçu une offre allemande de larges crédits pour le pays contre la concession d'installer des bases navales près de Lisbonne, la refusa catégoriquement.

L'envoyé du Führer remarqua alors : « Bienôt, vous n'aurez plus à choisir ! »

Voyant ce qu'il pouvait attendre de ses amis », Carmona se tourna alors vers l'Angleterre.

Cependant Hitler a investi — sous le couvert d'une entreprise commerciale — plus de 8.000.000 de livres aux îles Bisagga (appartenant au Portugal), créant des bases navales, des abris pour sous-marins, ainsi que des bases aériennes.

Sarment et Marivaux.

Il y a une dizaine d'années, Jean Sarment — notre Marivaux — faisait son grand aîné une conférence bien délicate, au Théâtre Antoine, pour l'inauguration des matinées classiques. Sarment comprend Marivaux, et sait le faire comprendre. Tristan Bernard, ce jour-là, était dans la salle. Avec un de ses petits-fils. Le rideau baissé, il va féliciter Sarment dans la loge. Là, faisant allusion à l'injustice des contemporains et de la postérité elle-même pour l'auteur des Jeux de l'amour :

— Vous avez dit, déclara Tristan, que Marivaux n'avait pas été un homme de parti. Ce n'est même pas un homme arrivé.

— Et cependant, riposta Sarment en souriant, il ira loin.

Une bonne raison.

Cette jeune chanteuse qui remporte dans l'art de la musique des succès intéressants, est très fière des bijoux que lui offrent ses admirateurs.

Son ami lui reprochait un jour de porter sur elle, en scène, pour un million de francs de diamants.

— Faites donc comme tant d'autres, soupirez-il : mettez du faux. Le public ne s'en aperçoit pas.

Alors la jolie fille :  
— Je le sais bien. Mais du faux, il me faudrait l'acheter.

Audaces.

Parlant de l'École des Chartes, notre confrère l'Intransigeant constate, dans un gros titre :

On l'on était accoutumé de coudoyer des barbes blanches, l'on rencontre maintenant de charmantes boucles blondes... Et naturellement on leur fait du bon !  
Le Lisibor.

## « Les Vacanciers » XI. - Le heurt de deux générations

Voilà comment l'éclatante récidive de M. le Doyen de Manisserre défrayait encore, le 16 août, toutes les conversations. Certains « Vacanciers », qui n'étaient pas encombrés d'enfants terribles, lui donnaient même raison d'avoir fulminé contre l'irrespectueuse jeunesse sabotant les traditions. Ceux qui ne savent pas les difficultés que l'on éprouve de plus en plus à élever des enfants ne se faisaient pas faute de dauber contre l'abdication, si blâmable à leurs yeux, de l'autorité des parents !

Des grincheux ajoutaient que, si les jeunes gens allaient tête nue et les cheveux calaminés, c'était pour ne plus avoir à saluer et qu'ainsi se perdait la politesse...

Quant aux habitants, qui avaient à se plaindre de quelques excentricités de « La Bande », ils faisaient entre eux des gorges chaudes à constater que leur curé avait su laver le linge sale d'un tas d'indésirables qu'ils regardaient d'un air ironique et sournois en disant long sur leur jugement.

Cela n'allait pas d'ailleurs sans une certaine gêne et sans assombrir les vacances de ces pauvres parents dont l'après destin se résume, toute l'année, à se chamailler avec leurs progénitures qui ne « cassent rien » au travail, mais qui, en revanche, savent syndiquer, sous le drapeau de « La Bande », leur délire d'indépendance et leur sportive activité.

Ce qui faisait dire au Professeur de Faculté, M. Romec, que M. Brunel voyait de temps en temps :

— La jeunesse d'aujourd'hui fait du musée au détriment du cerveau. La jeunesse de l'avenir : un tube digestif ou des athlètes claqués avant l'âge. Quant à réduire les programmes, comme béatement le réclament les « Associations de pères de famille », ce n'est pas la peine, car nos élèves se chargent élégamment d'expurger tout ce qui les ennuie. On dit que les examinateurs sont plus roses qu'autrefois ? Allons donc... à quelques exceptions près, nous avons toutes les peines du monde à découvrir des copies passables, et, si l'on appliquait vraiment le barème des notes de jadis, il n'y aurait pas, au bachot, dix pour cent de reçus. D'ailleurs, ajoutait-il, les jeunes filles, beaucoup plus équilibrées dans le sens sportif, sont, en général, plus studieuses que les garçons, toute la semaine hypnotisés sur les championnats du dimanche.

Ah ! il n'était pas tendre pour la jeunesse, le Professeur Romec, vrai fils de paysan et de ses œuvres, lui qui, ayant conquis une bourse nationale au Lycée, passait sans défaillance l'agrégation à une époque où ce concours devenait quasi-inaccessible, quand des centaines de bûcheurs, triés sur le volet, briguaient une dizaine de postes d'agrégés, alors qu'aujourd'hui la jeunesse déserte les études longues et sérieuses par manque de courage, pour se rabattre sur des issues plus facilement abordables.

Aussi bien, le Professeur Romec était intraitable et il s'était fait une réputation de sévérité exagérée dans les examens, alors qu'il n'était que foncièrement juste. Ce qui n'empêchait pas qu'il recevait des tas de lettres de recommandation qu'il prenait un malin plaisir à n'ouvrir qu'après la session.

Il se montrait même parfois d'une féroce ironie : un jour, la maman d'un recalé vint troubler sa tranquille villégiature estivale pour lui reprocher sa sévérité, se plaignant de ce que son fils avait été trois fois victime d'une scandaleuse injustice.

M. Romec l'écouta avec une patience contenue, et puis, il finit par lui dire : « Mais, Madame, si nous recevions tous les candidats à la première fois, nous porterions un gros préjudice à l'Etat qui encaisse des droits d'examen très lucratifs. Et puis, comment vivrions-nous, les examinateurs qui spéculons sur l'appréciable indemnité que nous touchons par copie ?... »

— Oh ! Monsieur le Professeur, répondit la candide maman, je vous assure que mon mari ne plaindrait pas de vous dédommager de tous les frais d'examen que vous pourriez perdre cette année, en vous montrant un peu plus coulant et surtout si vous pouvez éviter à mon fils de

revenir une cinquième fois au bachot... »

M. Romec n'eut pas la cruauté d'insister. Il mit froidement à la porte la solliciteuse qui, encore jeune, avait joué de tous ses charmes. En racontant cette entrevue à M. Brunel, il s'amusa follement de l'ingénuité de certains parents et de l'étiage de malhonnêteté de certains parvenus qui croient pouvoir acheter les consciences tout comme ils ont si facilement réalisé une aisance ou une fortune...

Gislaine n'avait pas assisté aux commérages du bain de onze heures. Elle s'était levée tard, l'esprit troublé par ce que lui avait dit la vieille M. Brunel sur l'humeur sombre d'André. A peine debout, avait-elle souhaité l'occasion de revoir le plus tôt possible ce jeune homme, pour lequel elle se sentait une sympathie qui tranchait avec son indifférence à l'égard des autres camarades de « La Bande ».

Quand elle descendit pour le déjeuner, son père lisait les journaux, après avoir pris connaissance d'une lettre de Mme de Lablainie qui, tous les jours si versatile dans ses projets, s'excusait de retarder de quelques jours encore son arrivée, retenue par des fêtes sur la plage. Gislaine et petit père pouvaient donc encore disposer de leur temps.

Précisément, M. Brunel s'arrêta à la « Villa Paradis », car il venait d'accompagner, un bout de chemin, le Président du « Syndicat des chasseurs », tout nouvellement constitué aux Roches. C'était tout un événement que cette levée de bouilliers contre les étrangers, allant jusqu'à leur interdire la chasse sur tout le territoire de la commune, comme cela se pratiquait déjà, du reste, dans pas mal de localités voisines.

M. Brunel raconta donc qu'il avait voulu intervenir pour éviter un tel ostracisme frappant des gens dont l'absence serait préjudiciable au commerce local ; chose dont les paysans se moquaient dans leur congénital individualisme.

Ainsi, le mot d'ordre était : « sus aux étrangers », qui ont la réputation de piller les propriétés, faute de gibier. Ne racontait-on pas que, depuis quelques années, le jour de l'ouverture, des chasseurs, venus de bien loin, en auto, s'abattaient sur la région et, en une semaine, vous faisaient un tel carnage de gibier qu'ils ne laissaient à peu près rien pour les pauvres ruraux qui n'ont le temps de chasser que le dimanche ? Et qui plus est : on redoutait le sans-gêne de ces inconnus qui ne se faisaient pas faute de remplir leurs carnassières ou leurs musettes de fruits cueillis sur les arbres. Tout était de bonne prise, même les poules que l'on canardait quand on n'avait pas du gibier à tirer, mettant ainsi en pratique ce fameux système D que la dernière guerre éleva à la hauteur d'une institution des mieux considérées. Ces indésirables ne rentraient donc jamais bredouilles. Quand les paysans protestaient, ils les engueulaient royalement par-dessus le marché. Si bien que la mesure était comble.

— Et voilà pourquoi, vieux, ajouta M. Brunel, il n'y a rien à faire pour adoucir la consigne. Cependant, je crois avoir obtenu que tout chasseur étranger au pays, à condition d'être accompagné de l'un des nôtres, et après avoir versé sa cotisation syndicale à la caisse du repeuplement en gibier, sera autorisé à chasser sur notre terroir.

— Que tout cela est donc compliqué, soupira le colonel. Avec tant de syndicats, la vie deviendra impossible et l'air irrespirable.

— Ah ! mon cher, par la faute de ces mauvais brebis du troupeau, des pancartes vont s'étaler à tous les carrefours pour indiquer que la chasse est interdite aux étrangers. Les syndicats d'initiatives auront beau protester contre de telles rigueurs et faire valoir que de telles mesures vont à l'encontre des intérêts du tourisme, voilà où l'on en arrive quand on se moque impunément du paysan et qu'on l'accule à la légitime défense.

Lui aussi, pardi, commence à faire l'apprentissage du syndicalisme quand il s'agit de faire respecter son droit de propriété et ses intérêts immédiats...

(A suivre)

Ernest LAFON,

# Chronique du Lot

## Les vœux des Conseils d'arrondissement

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Au cours de sa récente session le Conseil d'arrondissement de Cahors a adopté les motions et vœux suivants :

### Adresse au Gouvernement

Présentée par M. Derrupé :

Le Conseil d'arrondissement de Cahors adresse au président Daladier et aux ministres qui l'ont ardemment aidé et soutenu, l'expression de sa profonde reconnaissance pour l'œuvre de paix qu'il a accomplie à Munich ;

« Lui exprime sa confiance pour poursuivre et mener à bien l'œuvre d'épuration et de salut public nécessaire au relèvement de la France, le mettant en garde contre les embûches de ceux que la paix de Munich a déçus ;

« Reconnaît et admet la nécessité de sacrifices pour permettre à la France de conserver son rang de grande nation, et à la condition qu'elle emploie ses efforts pour aboutir à une entente entre les nations européennes et non à une guerre qui serait la destruction de la civilisation ;

« Demande que ces sacrifices soient proportionnellement égaux pour tous, l'exemple devant venir d'en haut ;

« Et prise que ceux dont le travail est rémunéré en produits de la terre, et par suite, d'une façon incertaine, ne peuvent admettre qu'il y ait une faveur pour ceux dont le travail est rémunéré en argent et par suite d'une façon certaine. »

### L'Ecole Primaire Supérieure de Cahors

Présenté par MM. Destrelil et Gayet :

Considérant que l'effectif de l'Ecole primaire supérieure de Cahors a considérablement augmenté par suite de la création d'une section mixte de préparation au brevet supérieur qui vient d'y être faite et de la suppression de cette préparation dans d'autres écoles primaires supérieures de la région,

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu :  
1° Que les professeurs supplémentaires rendus disponibles par les suppressions faites ailleurs et qui sont indispensables au bon fonctionnement des cours, soient nommés sans retard à Cahors ;

2° Que, conformément à la circulaire ministérielle du 23 avril dernier, des crédits suffisants soient mis à la disposition de cet établissement devenu par suite de la création des cours mixtes, le plus important du département, pour que l'enseignement des sciences puisse y être donné dans des programmes.

### L'entretien des routes

Présenté par M. Destrelil :

Le Conseil d'arrondissement, considérant que dans le canton de Cahors un grand nombre de routes départementales sont encore dans un état défectueux.

Emet le vœu qu'elles soient améliorées le plus tôt possible.

### Présenté par M. Couderc :

Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que soit exécuté un élargissement de la route nationale en face de la passerelle de Bouziès, afin de permettre aisément l'accès aux véhicules.

### La circulation des vins

Présenté par MM. Gipoulou, Blodid et Pagès :

Un examen des frais divers auxquels est assujéti un négociant en vins de la région sarladaise, par exemple, lorsqu'il s'alimente dans le Lot, montre que ces frais auxquels doit s'ajouter évidemment le prix d'achat, s'élève pour une barrique de contenance de 220 litres, à une somme qui dépasse 300 francs.

Ainsi donc, en se basant comme prix d'achat sur le prix de 17 francs le degré hecto (vin type 9 degrés 5), soit 355 francs pour 220 litres, le négociant, avant de commencer sa vente, a dépensé une somme de l'ordre de 700 francs.

En ajoutant à cette somme un bénéfice légitime, on arrive à un prix trop élevé pour le consommateur.

Dès lors, la consommation est diminuée et par suite sont diminués aussi le volume des affaires et le rendement des impôts. La fraude est augmentée par le désir d'éviter des droits de circulation très élevés ; c'est bien le cas de dire que l'impôt tue l'impôt. Elle est encore augmentée par la fabrication de vins de constitution légale, mais qui ne proviennent pas uniquement de la fermentation du jus de raisins frais. Cette situation décourage les commerçants honnêtes ; malgré leur ténacité légendaire, les vigneronnes se découragent également et l'augmentation de droits de régie ne peut que contribuer à augmenter le vide qui se fait dans les campagnes.

M. le Ministre des Finances a dit qu'il faisait une expérience et que, d'après les résultats obtenus il ver-

rait s'il y a lieu de modifier les tarifs.

Le Conseil d'arrondissement de Cahors, tout en reconnaissant dans leur ensemble l'utilité des décrets-lois pour améliorer la situation financière, signale à MM. les Députés et Sénateurs du Lot que le droit de circulation des vins, élevé à 35 fr. par hectolitre, est excessif et qu'il y a lieu de le diminuer plus particulièrement dans l'intérêt de nos régions viticoles, lequel se confond avec l'intérêt général de la nation.

### Les piquettes

Présenté par M. Destrelil :

Le Conseil d'arrondissement, considérant que les agriculteurs du Lot, dont un petit nombre seulement sont exclusivement viticulteurs, font depuis un temps immémorial de la piquette qui se consomme dans la famille, surtout entre les repas, ce qui leur permet d'alimenter leur modeste budget en vendant quelques barriques de vin.

Emet le vœu, non seulement que la fabrication des piquettes soit permise dans le département du Lot, mais qu'elle puisse se faire sans l'accomplissement de formalités compliquées et inutiles.

### ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

#### Adresse à M. de Monzie

Hors séance, le Conseil a voté :

Le Conseil d'arrondissement de Figeac, réuni hors séance et à l'unanimité, adresse ses félicitations les plus vives et affectueuses respectueuses à son représentant M. de Monzie, appelé à siéger aux conseils de gouvernement, et lui dit sa reconnaissance pour la part très active qu'il a prise en septembre dernier au maintien de la paix dans le monde.

#### Les plantations de tabacs

Présenté par M. Maillebeau :

Le Conseil, considérant que le dépeuplement des campagnes et particulièrement celui de la région de Cahors, qui se classe parmi les plus pauvres, paraît intéresser et causer une inquiétude justifiée en haut lieu ; un moyen efficace d'y remédier serait l'accord par l'administration intéressée d'autorisations en plus grand nombre de plantations de culture de tabac, ces autorisations ayant été plus que restreintes au cours de ces dernières années.

#### Correspondances de trains

Présenté par M. Maillebeau :

Le Conseil demande que le départ du train quittant la gare de Cahors à 12 h. 43 en direction de Capdenac soit avancé de quelques minutes, de façon que soit assurée la correspondance à Capdenac avec le train de Paris, qui dessert par la même occasion les localités importantes telles que : Figeac, Assier, Gramat, etc.

#### Routes, ponts et autobus

Présenté par M. Colomb :

Considérant que la route très passante reliant la commune d'Assier à celle de Reyrevignes se trouve dans un état des plus défectueux,

Le Conseil émet le vœu que des réparations y soit effectuées le plus tôt possible.

#### Présenté par M. Chazoule :

Considérant que le pont de Maday, sur la Bave, commune de Prudhomme, mesurant 12 m. de long sur 3 mètres de large environ, raccordant la route n° 34 à la route de Saint-Céré, Carennac, utilisé pendant la saison touristique par de nombreux cars en direction de Miers, Alviac, Rocamadour est un danger public permanent, que beaucoup d'accidents s'y sont déjà produits.

Le Conseil émet le vœu que le pont de Maday soit élargi.

#### Présenté par M. Chazoule :

Le Conseil émet le vœu qu'un service d'autobus soit créé entre la gare de Biars et le bourg de Lamativie pour desservir les communes de Cornac, Glandes, Estal, Comiac, Teyssieu, Calvia et Lamativie, populations laborieuses ne disposant d'aucun moyen de communication pour se rendre à Bretenoux, leur chef-lieu de canton, distant pour certains de 28 kilomètres.

### CHAMBRE DÉPARTEMENTALE DES NOTAIRES DU LOT

La commission d'examen instituée par la loi se réunira au Palais de Justice à Cahors le mardi, 6 décembre, pour procéder aux épreuves écrites et orales de l'examen professionnel de notaire.

#### P. O.-Midi

M. Roger Arles, chef de gare à Saint-Loubes (Gironde), est nommé chef de gare à Biars-sur-Cère (Lot), en remplacement de M. Pramill, admis à la retraite.

## L'ÉCHANGE DU BLÉ CONTRE DU PAIN

Le Groupe de défense de la petite meunerie, réuni sous la présidence de M. René Besse, a voté une motion faisant confiance à la Commission de l'Agriculture pour préparer, d'urgence, un statut libéral et complet de l'échange blé contre farine et blé contre pain, de manière que soit sauvegardée et soustraite à tout formalisme excessif et à toute exagération fiscale, la pratique de l'échange, dans les départements où cette pratique constitue réellement un usage ancien et constant.

En attendant que ce texte puisse être voté par le Parlement, le groupe prie le ministre de l'Agriculture d'inviter le Conseil central de l'Office du Blé à faire usage de la faculté qui lui est conférée par l'article 14 du décret-loi du 12 novembre 1938, et à décider, sans délai, que les meuniers et boulangers échangistes rentreront dans le droit commun en ce qui concerne le paiement de la taxe exceptionnelle sur les blés de rémunération.

## LA CAMPAGNE NATIONALE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX « NET ET PROPRE » VA S'OUVRIR

C'est le 1<sup>er</sup> décembre que s'ouvrira, après la traditionnelle cérémonie de l'Elysée où une délégation composée des membres dirigeants du Comité national et des médecins de prévention, présentera à M. le Président de la République la nouvelle vignette du Timbre Antituberculeux. « Net et Propre », la 12<sup>e</sup> Campagne nationale du Timbre Antituberculeux, dans tous les départements et les colonies.

Déjà, des manifestations ont eu lieu dans plusieurs départements, pour rendre hommage aux efforts particulièrement éclatants qui ont été accomplis au cours de la dernière campagne.

La première Coupe, dite Coupe d'honneur du Président de la République, vient d'être décernée au département de l'Aude qui a atteint une moyenne de 19 timbres, 37 vendus par habitant.

La Coupe d'honneur des grandes villes de France a été décernée à la Ville de Reims, dont le chiffre de la Campagne s'élève à 100.000 francs.

La Coupe d'honneur des écoles de France — Coupe Raymond Patenôtre — est allée à l'Ecole d'Erstein (Bas-Rhin), tandis que le 7<sup>e</sup> Régiment de Génie à Avignon, et le torpilleur « La Railleuse » à Toulon, se voyaient décerner respectivement la Coupe de l'Armée et la Coupe de la marine.

## SOUTENONS L'ŒUVRE FÉCONDE DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Ne serait-ce que par le plus minime achat de timbres, soutenons l'Œuvre du Timbre Antituberculeux.

Devant le mouvement de propagande que suscite sa campagne nationale l'ignorance bat en retraite, l'éducation hygiénique se développe, la presse, les émissions radiophoniques, les conférences, le cinéma, l'armement sanitaire, en particulier, l'armement antituberculeux se constitue puissamment dans tout le pays.

Non seulement le Timbre antituberculeux favorise l'éclatement des Œuvres de défense mais il leur procure des ressources nécessaires au plein rendement de leur effort.

Achetez et faites acheter autour de vous le Timbre antituberculeux « Net et Propre ».

Fédération des Œuvres Laïques du Lot

Centre d'Orientation professionnelle de Cahors (Inspection Académique)

Jeunes gens qui poursuivez des études primaires supérieures, secondaires, techniques... l'heure sonnera bientôt où vous aurez à vous décider dans le choix d'une carrière. Mieux vaut vous documenter tout de suite. Le Centre d'Orientation professionnelle de Cahors, installé à l'Inspection Académique (bureau de la Fédération des Œuvres Laïques), peut vous fournir de nombreux renseignements. Adressez-vous à lui.

Consultations gratuites. — Tous les jours ou par correspondance à la Fédération des Œuvres Laïques du Lot.

Publication du Centre d'Orientation professionnelle. — 1. Communiqués signalant, au moins chaque mois, en temps voulu, les débouchés professionnels, avec renseignements précis relatifs aux concours administratifs et techniques (dates, conditions, nombre de places, traitement, etc...)

Abonnement annuel : 10 francs (début à toute époque de l'année).

2. Fiches de documentation pour la Direction d'études donnant pour chaque profession ou carrière sa physiologie exacte et les moyens d'y accéder (Conditions, programme, sujets de concours, traitement, avenir possible, etc...)

3. Etudes d'ensemble sur les industries, au point de vue de leur état actuel, de leur avenir et des débouchés professionnels qu'elles présentent.

Chaque fiche, franco : 2 francs (envoi de timbres admis).

Chaque étude, franco : 3 francs.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au secrétariat à la Fédération, Cahors.

#### Dans les P.T.T.

Mlle Bédène est nommée receveuse intérimaire au bureau de Latronquière, en remplacement de Mme Gary, en congé.

#### Après boire !

Le nommé Janusk François, d'origine polonaise, domestique chez M. Barrière, à Prayssac, en sortant d'un café, a frappé à coups de pied et de poing l'Italien Zanco Dominique, domestique agricole chez M. Devès, à Prayssac.

Zanco, qui a reçu de nombreuses contusions a porté plainte à la gendarmerie de Puy-l'Évêque. Janusk, interrogé, a reconnu avoir frappé sous l'emprise de la boisson. Procès-verbal a été dressé.

# CAHORS

## COURS PROFESSIONNELS

Les Cours professionnels obligatoires créés par la ville recommencent lundi 28 novembre courant, à 17 heures, dans l'amphithéâtre de l'Ecole Primaire Supérieure. Le programme sera le suivant, pour chaque semaine :

Lundi, de 17 h. à 18 h. : Notions de Commerce et de Comptabilité.

Mardi, de 17 h. à 19 h. : Dessin artistique.

Mercredi, de 17 h. à 18 h. : Deux sections : a) Orthographe pour les typographes ; b) Alternativement, orthographe et technologie pour les autres.

Mercredi, de 18 h. à 19 h. : Alternativement, rédaction et mathématiques.

Vendredi, de 17 h. à 19 h. : Dessin coté et compléments de mathématiques appliquées.

Il est précisé que tous ces cours ne sont pas obligatoires pour tous les apprentis et le Directeur recevra avec plaisir les desiderata des employeurs et des apprentis.

Aucune inscription des apprentis du bâtiment (menuisiers, peintres, etc...) Patrons et apprentis sont priés de se mettre en règle avec la loi au plus tôt.

## CERCLE MUSICAL DE LA RÉGION DU SUD-OUEST

### Grande matinée de gala

Sur la demande d'un grand nombre de personnes et de membres honoraires qui n'ont pu assister, faute de place, à la soirée donnée au théâtre municipal, vendredi soir, le Comité du Cercle Musical s'est vu dans l'obligation de donner une deuxième représentation.

Elle aura lieu aujourd'hui, dimanche 27 novembre, en matinée, à 15 h., au théâtre municipal.

Location ouverte chez Mme Larrieu, au théâtre.

Prix des places à la portée de tous : loges et premières : 5 fr. ; parquets et parterre 3 fr. ; secondes : 2 fr.

Les cartes de membre honoraire donnent droit à deux entrées gratuites au choix.

### Mêmes artistes, même programme.

### Soirée dansante

Les jeunes de l'U.F. invitent la jeunesse cadurcienne à assister au bal qui sera donné dans la salle du Palais des Fêtes le dimanche 27 novembre à 15 h.

### A l'instruction

L'instruction de l'affaire des nomades auteurs du cambriolage commis à Ventailac se poursuit. On sait qu'au moment de leur arrestation l'un d'eux put prendre la fuite. Mais, ces jours derniers, un nomade fut arrêté à Villeneuve : serait-ce le fuyard ?

Les quatre nomades arrêtés déclarent que c'est bien lui : mais ce dernier persiste à nier sa participation au cambriolage de Ventailac.

Mesdames, Retenez ces dates du 1<sup>er</sup> décembre au 15 janvier RÉCLAME D'INDÉFRISABLE accessible à toutes les bourses pour vous faire apprécier la Beauté, la Perfection et le Fini de notre Travail Sans aucune fatigue pour vous et aucun danger pour vos cheveux Maison POPOVITCH Spécialiste réputé d'Indéfrisables 4, rue Maréchal-Foch, CAHORS Téléphone : 171 Voir nos vitrines

## COURS PIGIER INNOVATIONS

La Direction des Etablissements PIGIER, 12, Boulevard Gambetta, CAHORS, Téléphone 4-40, a l'honneur de vous faire connaître qu'elle vient de créer un

### COURS DE MECANOGRAPHIE

complément indispensable du Cours de Sténographie. Ce Cours est donné à un prix très bas avec des Machines-Comptables des plus récents modèles.

D'autre part, à la demande pressante de nombreux Commerçants, Industriels et Entrepreneurs, les Etablissements PIGIER viennent de s'adopter une nouvelle organisation de

### TRAVAUX DE COPIES

réalisés à l'aide de machines à écrire et de Duplicateurs des plus perfectionnés, à des prix excessivement avantageux.

### METHODES PIGIER... METHODES IMBATTABLES

COURS pratiques et professionnels : Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Mécanographie, Impôts, Droit, Correspondance, Langues, Coupe, Couture, Modes, Dessin, etc... Concours administratifs. Titres de capacités.

FACILITES DE PLACEMENT FACILITES DE PAIEMENT 12, Boulevard Gambetta, CAHORS Téléphone 4-40 Location de machines à écrire

## A. MANDON -- Cahors

Agence exclusive DUCRETET-THOMSON

## LE PRIX DE LA VIANDE DANS LE LOT

Par arrêté préfectoral les prix maximum de vente au détail de la viande de boucherie dans le département du Lot sont ainsi fixés :

Ces prix s'entendent au kilogramme et pour les agglomérations urbaines soumises aux droits d'octroi. Chacun des prix suivants doit être diminué de 1 franc par kilogramme pour les autres communes.

### Boucherie

Filet, hors taxe. Contre-filet ..... 22 » Tranche noix ..... 20 » Entrecôte ..... 17 » Gîte, milieu d'épaule ..... 16 » Dessous d'épaule, maigre sans os ..... 11 »

### Boeuf avec os

Côtes ouvertes, entrecôtes avec os ..... 13 » Plat de côte, milieu jarret ..... 10 » Poitrine, collet ..... 8 50 Premier jarret, premier collier ..... 3 »

### Veau

Cuisse sans os ..... 23 » Cuisse, milieu d'épaule avec os ..... 19 » Filet, côtes fines ..... 17 » Découvert ..... 13 » Poitrine et jarret ..... 11 » Premier jarret, premier collier ..... 7 »

### Agneaux de lait

Gigot, côtelettes ..... 19 » Epaule ..... 15 » Ragout ..... 9 »

### Mouton

Gigot, côtelettes ..... 12 » Epaule ..... 10 » Ragout ..... 4 » Abats (selon poids et grosseur)

Ces prix sont uniquement applicables aux bêtes de première qualité et déclarées telles par le vétérinaire sanitaire.

La viande provenant d'une bête de deuxième qualité devra être mise en vente avec une diminution de 2 fr. par kilogramme au détail sur les prix appliqués aux viandes de première catégorie.

Les bouchers sont tenus d'afficher sur des tableaux spéciaux apposés à la vue du public, l'un à l'intérieur de la boutique, l'autre à l'extérieur, les prix de vente maximum des morceaux qui font l'objet du présent arrêté de taxation.

Un bulletin mentionnant le poids, le prix et la qualité de la viande vendue sera remis à tout acheteur qui en fera la demande.

## ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 18 au 25 novembre 1938

### Naissances

Gibergues Marius, rue Wilson. Gibergues Maurice, rue Wilson. Moulinier Anne-Marie, rue Wilson. Maury Jacques, rue Wilson. Griffi Jean-Claude, rue St-Pierre, 10. Reynal Pierre, rue du Cot, 2. Durand Arlette, rue Wilson.

### Publications de mariages

Croizières de Laevivier Victor, médecin-capitaine au 16<sup>e</sup> R.T.S. et de Lagarrigue Mary-Jeanne, s. p. à Cahors. Pendarès Raoul, chef-radio à Albas (Lot) et Lafon Georgette, s. p., à Cahors. Pagès Jean, saboteur et Denis Laurence, couturière à Cahors. Doulaux Léon, receveur-buraliste à Cahors (Lot) et Villars Madeleine, s. p., à Cahors. Lagarde Raoul, comptable et Espitalié Huguenot, couturière à Cahors.

### Mariages

de Freitas Jodo, manœuvre et Barreau Marie, s. p. Carmen Antonio, conducteur d'autos et Gravisaco Rosario, s. p. de Saint-Aubert Gérard, vétérinaire sous-lieutenant et Amigues Jeanne, professeur.

### Décès

Larribé Angèle, épouse Fouilliac, s. p., 76 ans, rue Wilson.

## EDEN

SAMEDI et DIMANCHE (en soirée) DIMANCHE (matinée) Un véritable événement cinématographique

### Forfaiture

magistralement interprété par Victor FRANZEN, Sessue HAYAKAWA Louis JOUVEY, Lise DELAMARE (de la Comédie Française) et Sylvia BATAILLE EN COMPLEMENT :

### American-Bar

Comédie gaie avec Raymond CORDY

## PALAIS des FÊTES

SAMEDI 26, DIMANCHE 27 (en soirée à 20 h. 45) DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Un film sensationnel : Une œuvre courageuse. Annie DUCAUX et Roger DUCHESNE dans un film de Léonide Moguy

### Prison sans barreaux

avec Corinne LUCHAIRE

Pour la première fois, le Cinéma vous fera pénétrer dans une maison de correction pour jeunes filles et vous révélera la vie des détenues sans joie et sans espoir, avec leurs tares, leurs vices, leurs amours.

## CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Activité aérienne du 18-11 au 25-11-1938 28 minutes de vol.

Se sont entraînés seuls : MM. René Barreau et Barthélémy.

Des circonstances étrangères au Comité Directeur de la S.A.P., ont retardé la nomination du chef pilote devant remplacer M. Dubourg. Nous espérons que d'ici peu, des décisions seront prises à ce sujet, et que les élèves pourront reprendre leur entraînement au vol.

Dimanche prochain, 27 novembre, à 10 h. 24, rue Wilson, cours l'Aérodynamique élémentaire, par le Docteur de Nazaris.

## AÉRO-CLUB DU QUERCY

Avis aux fournisseurs. — MM. les fournisseurs de l'Aéro-Club du Quercy et de la Section d'Aviation Populaire sont priés de faire parvenir avant le 10 décembre 1938 le relevé de leurs fournitures au siège social de l'Aéro-Club, Chambre de Commerce, à Cahors. — Le Président, H. BRIS.

## SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 27 novembre toute la journée et le lundi matin 28 novembre, par la Pharmacie ORLIAC Place des Petites-Boucheries

## SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré le dimanche 27 novembre par le Docteur DELPORT

## Les Sports

### Le Rugby à Cahors

Nous voici arrivés à la veille du grand match déjà annoncé : Ecole Vétérinaire de Toulouse (Champion de France Universitaire des Grandes Ecoles 37-38), contre le Stade Cadurcien I. Nul doute qu'à l'annonce d'un tel match, le public vienne nombreux, dimanche, autour des barrières du Stade L.-Després. Tous les sportsmen ont toujours présente à l'esprit la belle exhibition fournie par ces mêmes Toulousains. L'an passé, sur notre terrain où les nôtres durent s'incliner par 18 à

# « Me passer de pain? si l'on veut! De mon Kruschen? jamais! »

Qui écrit cela? M. R., de Marseille. Et pourquoi cet enthousiasme? Parce que, depuis quatre ans qu'il en prend régulièrement, Kruschen a permis à M. R. de triompher complètement d'une constipation rebelle qui lui gâchait littéralement toute l'existence.

Il faut le dire et le redire: Kruschen apporte le salut par son combat la paresse organique, c'est-à-dire la paresse du foie, des reins, de l'intestin. Il oblige tous ces organes vitaux à fonctionner activement, vous débarrassant ainsi de tous les poisons, de toutes les toxines qui sapent votre vitalité. Avec Kruschen, la constipation devient impossible; les rhumatismes, l'embonpoint, les troubles digestifs et bien d'autres maux encore disparaissent. Le sang pur et vif, le corps dispos, vous vous sentez plein d'énergie et d'entrain. Vous vivez 100 0/0. Les Sels Kruschen sont en vente dans toutes les pharmacies: flacons à 6 fr. 25, 12 fr. 25 et 20 francs.

mit une mise au point des lignes arrières qui arriveront à s'imposer et à ne plus jouer le rôle de défendeur. Il faut attacher avec confiance et c'est sur ce point que doivent converger tous les efforts si Figeac veut conserver la place d'honneur qu'il a su conquérir.

Aujourd'hui, c'est l'U.S. Fumel-Libos qui vient vendre aux Figeacais leur visite du 23 octobre. Match revanche au cours duquel les locaux s'emploieront à fond pour enlever la victoire.

**Football-Association. — Championnat du Lot 3<sup>e</sup> série. — Bleuets de Figeac battent U.S. Assier par 3 buts à 0.** — Dimanche dernier se déroulait pour la deuxième fois à Figeac un match de championnat. L'équipe locale les « Bleuets » affrontait l'U.S. Asséroise. La rencontre avait attiré sur le terrain qu'il y avait de nombreux spectateurs. Les formalités d'examen des licences furent rapides, les deux équipes étant en règle. La partie s'annonçait à l'avantage des visiteurs qui l'emportèrent visiblement par la taille et le poids. Pendant un long moment, Assier parut dominer en effet, mais toutes ses attaques furent stoppées par la défense figeacoise. Et ce fut l'avant-centre figeacois qui ouvrit le premier la marche, en renvoyant la balle de la tête, sur un centre de l'ailier droit. Assier essaya de réagir et d'égaliser; par deux fois, ses avant menacèrent dangereusement les buts figeacois, mais l'arrière gauche dégagea en corner et sur ce corner le goal figeacois dégagea du point au milieu des attaquants. Un second but fut rentré par l'ailier gauche des « Bleuets », après plusieurs feintes savantes. Un troisième but vint encore augmenter le score en faveur des « Bleuets » et ce fut l'œuvre de l'inter droit.

L'arbitre siffla la fin sur le score de : « Bleuets 3 ; Assier 0.

C'est le second match de championnat gagné par notre vaillante équipe figeacoise. Souhaitons leur bonne chance pour les autres matches.

Partie tout amicale et sans incident. Excellent arbitrage de M. Paganel, de Toirac.

## Arrondissement de Cahors

**Castelnau-Montratier**  
**Mariage.** — Le mercredi 23 novembre a été célébré le mariage de M. Sébastien Eloi, cultivateur à Cahors-Mondebard (Tarn-et-Garonne) et de Mlle Bonnet Aline-Germaine, sans profession, à Cougnac.

Nous sommes heureux d'adresser aux jeunes époux et à leurs parents nos bien sincères félicitations.

Nous formons pour le nouveau ménage les vœux les plus cordiaux de bonheur et de prospérité.

**Nécrologie.** — Nous apprenons avec peine le décès survenu à Figeac le 18 novembre 1938 de M. Couffignac, à l'âge de 90 ans. M. Couffignac était le père de Mme Blaizeau et le beau-père de M. F. Blaizeau, négociant à Castelnau, le dévoué chef de notre Fanfare. En cette douloureuse circonstance, nous les prions ainsi que leurs enfants, Mlle Janine et M. Jean, et tous les autres membres de leurs familles de vouloir trouver ici l'expression de nos sincères condoléances.

**Luzech**  
**Avis de la mairie.** — Le maire informe les contribuables de la commune qui ont obtenu des dégrèvements d'impôts fonciers consécutifs à la gelée de 1938, d'avoir à se présenter à la Caisse du percepteur à Luzech avant la fin de l'année pour le remboursement des sommes dégrèevées.

Les sommes inférieures à 20 fr. dont le remboursement n'aura pas été opéré à cette même date, resteront acquises à la collectivité débitrice (décret du 30-10-36).

**Rugby.** — Lire à la rubrique « Les Sports ».

**Albas**  
**Déclaration de récolte.** — Pour l'année 1938, 195 viticulteurs ont déclaré une production globale de 2.421 hectolitres.

Si l'on veut bien comparer avec l'année 1937, qui pour 255 déclarants et pour 283 hectares avait donné 6.678 hectolitres, on peut en conclure :

1° Le nombre de déclarants a baissé de soixante unités, ce qui prouve que pour un tiers des propriétaires, la récolte a été quasi nulle.

2° La récolte de 1938 est inférieure de un tiers environ à celle de l'année précédente, ce qui prouve que nous n'avons nullement exagéré nos prévisions catastrophiques après les gélées printanières. Car il faut également tenir compte que 1937 n'atteignait même pas une année moyenne.

Quant à la qualité, si le degré moyen est inférieur de 2° à celui de l'année dernière, il fait croire que notre terroir est encore considéré comme un vin de choix pour l'année. La preuve, c'est

que les négociants ne se sont pas fait prier pour enlever, dès la décuaison, tout ce qu'ils ont pu emporter à des prix d'ailleurs raisonnables, mais dont la somme totale sera loin de compenser les pertes dévastatrices subies cette année par notre viticulture.

**Duravel**  
**Electrification.** — M. René Besse, député de Cahors, vient de recevoir de M. le Ministre de l'Agriculture une lettre l'informant qu'il a alloué à la commune de Duravel un relèvement de la subvention qui lui avait été accordée pour l'extension de son réseau rural de distribution d'énergie électrique. Le montant de ce relèvement est de 165.000 francs ce qui porte à 264.000 francs le total de la subvention.

**Floressas**  
**Déclarations de vins.** — Voici les résultats de la campagne vinicole 1938 en ce qui concerne notre commune :

51 déclarations donnent un total de 607 hl. de vin rouge pour 94 ha. 10 de vignes en production.

Vin blanc : néant.

Vin avec appellation d'origine : « Vin de Cahors », néant.

En 1937, il y avait eu 52 déclarations donnant un total de 1.649 hl. de vin rouge et 5 hl. de vin blanc pour 98 ha. 50 de vignes.

La diminution de 1.047 hl. est due à la grêle du 6 août et à la sécheresse.

**Vire**  
**Obsèques.** — Dimanche matin, 20 novembre, à 8 h., ont eu lieu au milieu d'une foule nombreuse les obsèques du jeune Emile Tussal, fils des fermiers espagnols du domaine de Rieux, décédé à l'âge de 16 ans, après une très courte maladie. Ce jeune homme était employé dans la grande charcuterie Villes et Chadourne, à Cahors; il était très estimé de ses patrons. D'un caractère enjoué, Emile Tussal était aimé des jeunes gens de Vire et de ses environs, aussi avaient-ils tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. De nombreux compatriotes établis dans la région étaient venus à l'imposant cortège.

Le char funéraire disparaissait sous de nombreuses et belles couronnes offertes par la famille et les camarades du défunt. Devant la douleur immense des parents, l'émotion des assistants était à son comble.

Qu'il nous soit permis d'adresser un souvenir ému à la mémoire de celui qui fut notre élève et d'adresser à toute sa famille nos vives et sincères condoléances. — D.

En RADIO  
Qualité — Garantie — Choix  
A. MANDON, Cahors tél. 225

## Arrondissement de Figeac

**Figeac**  
**Electricité.** — La société Vieille-Montagne, concessionnaire de la distribution d'électricité, fait connaître à ses abonnés qu'en exécution du décret du 18 août 1938 et d'une circulaire ministérielle du 3 octobre 1938 tendant au développement de l'équipement électrique de la France, elle fera procéder incessamment à une enquête, par ses agents ou encaisseurs, sur l'importance des locaux éclairés et cela pour une fraction de sa clientèle.

Cette enquête est destinée à permettre l'établissement d'une tarification nouvelle et plus souple qui sera mise à la disposition des abonnés intéressés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1939.

Les abonnés sont priés de donner obligamment les renseignements demandés et de faciliter leur tâche aux enquêteurs.

**Obsèques.** — La semaine dernière, ont eu lieu les obsèques de Mme Célestine Giscaro, née Fourcade, décédée à l'âge de 74 ans. Mme Giscaro était la belle-mère de M. Loupias, receveur de l'Enregistrement, si sympathiquement connu à Figeac.

— Dimanche matin, ont été célébrées celles de M. Jean Couffignac, ancien boulanger de la rue Gambetta. M. Couffignac, âgé de 89 ans, était le père de Mme Estival, le minotier bien connu de l'Allée Victor-Hugo. Il avait fait la guerre de 1870.

— Mardi, un nombreux cortège a accompagné à sa dernière demeure M. Resongès, actif négociant de la rue d'Aujourd'hui, à peine âgé de 45 ans.

Nous adressons aux familles en deuil l'expression de nos vives condoléances.

**Facile victoire du Groupe Sportif.** — Lire à la rubrique « Les Sports ».

**Football-Association.** — Lire à la rubrique « Les Sports ».

**Spectacles.** — Aujourd'hui, en matinée et soirée :

Au Family-Ciné : « Prisons sans barreaux ». Très beaux compléments. Actualités mondiales.

**Latronquière**  
**Anciens Combattants.** — Les membres de l'Association des Anciens Combattants du canton de Latronquière ont procédé à l'élection du bureau. Ont été élus : Président d'honneur : M. Rous-silhe; président : M. Laval; vice-président : M. Longueverne; secrétaire-trésorier : M. Léon Gary.

## Arrondissement de Gourdon

**Remerciements.** — Le maire a reçu de M. Daladier, président du Conseil, ministre de la défense nationale et de la guerre, la lettre suivante, en réponse à l'adresse de félicitations votée à l'unanimité des membres présents par le Conseil municipal de Gourdon, dans sa séance du 6 novembre :

« Paris, 17 novembre 1938.

« Mon cher maire,

« Vous avez bien voulu, par votre lettre du 7 novembre, me transmettre les félicitations du Conseil municipal de Gourdon.

« J'éprouve une satisfaction profonde de recevoir la confiance et l'approbation des assemblées élues; les sentiments que vous m'exprimez le Conseil municipal de Gourdon me sont particulièrement sensibles et je vous prie d'être auprès de ses membres l'interprète de mes vifs remerciements.

« Veuillez agréer, etc.

« Signé : DALADIER. »

**E.P.S.O.R. — Section de Gourdon.** — On nous prie de rappeler que la prochaine séance d'instruction aura lieu dimanche prochain 27 novembre, à 9 h., à la salle des fêtes.

Il est fait un pressant appel aux non inscrits pour qu'ils viennent grossir le nombre cependant important de ceux qui ont assisté à la première séance d'octobre.

**Rignac**  
**Nécrologie.** — C'est avec regret que nous apprenons la mort de M. Darnis, conseiller municipal, qui, pendant la guerre, assumait les fonctions de maire de la commune de Rignac.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

**Concorès**  
**Changement de foire.** — La foire du 4 décembre, coïncidant avec un dimanche, aura lieu le samedi 3 décembre 1938.

**Salviac**  
**Les sports.** — Le Club athlétique Salviacois recevait dimanche sur le terrain de la Réquillois la Société sportive de Catus. Le public était nombreux sur les touches. Salviac joua de malchance, il se heurta à l'adresse consommée d'un jeune goal, M. Salvan, qui ne laissa rien passer.

A la mi-temps, les deux équipes ne se marquèrent rien, sur échappée, Catus l'emporta par un but à zéro.

**Dégagnac**  
**Temps hors de saison.** — Favorisées par un temps excessivement doux les emblavures, dans notre région, sont à peu près terminées.

Mais la douceur exceptionnelle de cet automne ayant remis en mouvement la sève de nombreuses plantes bourgeonnent, tandis que des lilas, des pruniers et prunelliers sont en fleurs. En bordure de certains chemins on trouve aussi quelques violettes.

Mais ce qui étonne le plus, c'est une deuxième récolte de fraises sur des fraisiers qui ne sont pas de la variété « quatre saisons ».

Nous avons même vu dans un carré de seigle, semé sur étendue pour fourrage de printemps, de nombreux pieds qui étaient épiés.

On se demande si cette poussée tardive de sève n'aura pas d'influence fâcheuse sur la prochaine récolte.

**Un vol à Salviac.** — Dans la nuit de lundi à mardi, 22 novembre, quatre roues de bicyclette, une chaîne et une selle ont été volées sur le trottoir de la poste.

Ces objets étaient destinés à être envoyés par l'autobus de Salviac à Dégagnac-gare.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Salviac qui a commencé une enquête.

Nous voulons espérer qu'elle aboutira à faire découvrir l'auteur ou les auteurs de ce vol audacieux.

**Accident du travail.** — M. Noël Gibily, l'estimé chauffeur de l'autobus Marminiac-Cahors, a été victime d'un accident alors qu'il était occupé à démonter le carter de son camion.

M. Gibily a eu l'annulaire de la main gauche écrasé. Il a reçu les soins du docteur Cambornac, de Salviac, qui a prescrit 12 jours de repos.

M. Albert Lacam, chauffeur d'auto à Salviac, le supplée dans son travail.

Nos meilleurs souhaits de prompt guérison.

**L'apéritif de papa.**  
Papa est fort. Papa est grand. Papa est toujours de bonne humeur et moi, je serai comme papa parce que je prends également de la SUZE, l'apéritif à la gentiane de toute la famille. 918

ble de 10 0/0 pour le souscripteur du livret de Domaine-Retraite ayant plus de 55 ans.

Pour les versements des titulaires de livrets ayant moins de 55 ans et plus de 45 ans, le taux est de 8,5 0/0, tandis qu'il est abaissé à 7 0/0 pour les personnes ayant moins de 45 ans.

Ces taux sont fixés lors du premier versement et ne peuvent plus être modifiés par la suite pendant toute la durée du contrat.

La participation de l'Etat est fixée à 50 0/0 du taux de capitalisation.

Le livret de Domaine-Retraite donne la possibilité d'effectuer des versements annuels d'un minimum de 100 francs et d'un maximum de 1.000 francs, le délai ne pouvant dépasser 20 ans.

Les versements ne peuvent plus être effectués par les souscripteurs ayant plus de 65 ans.

Par ailleurs, les versements des titulaires des livrets de domaine-retraite demeureront, pendant le temps où ils seront capitalisés, insaisissables et ne pourront faire l'objet d'oppositions.

Ces biens ruraux ainsi acquis pourront, en outre, être constitués en biens de famille insaisissables.

L'acquisition des biens ne peut avoir lieu que dans une commune ne possédant pas plus de 2.000 habitants agglomérés au chef-lieu, en outre, le prix d'achat de ces biens, frais non compris, ne devra excéder plus de 25 0/0 du montant des sommes capitalisées et mentionnées au livret lors de cet achat.

En cas d'abandon de projet, les sommes versées sont remboursées sans intérêt aux intéressés.

Reconnaisant le poids des charges supportées par les travailleurs ayant élevé des enfants, il est à prévoir une bonification de la part de l'Etat qui majorera les versements des souscripteurs de livrets de Domaine-Retraite dans les proportions de 25 0/0 pour ceux ayant au moins 3 enfants et 50 0/0 pour ceux ayant au moins 5 enfants âgés de moins de 16 ans.

Les bonifications ainsi allouées ne donneront pas lieu à capitalisation.

Pour remplir cette double mission, le législateur a pensé à utiliser les Caisse de Crédit Agricole mutual qui fonctionnent à la satisfaction générale.

Les versements seront transférés par les Caisse Régionales de Crédit Agricole à la Caisse Nationale dotée de l'autonomie financière et particulièrement qualifiée pour assurer cette gestion dans les conditions de sécurité manifestes, sous le contrôle du Ministère des Finances et du Parlement.

**RESEIGNEMENTS**  
**CALAMITES AGRICOLES**  
Le ministre de l'Agriculture a pris deux décrets datés du 28 octobre, qui apportent de notables modifications à la législation relative aux calamités agricoles.

Le premier de ces textes a pour but de mettre un terme aux difficultés qui se produisaient fréquemment en cas de dommages causés à un bien exploité en métayage. Les demandes relatives aux pertes causées aux biens communs doivent être présentées par le métayer; pourtant, s'il s'agit de dommages causés aux immeubles par nature, tels que bâtiments agricoles, sol, améliorations foncières et culturelles, plantations permanentes, forêts, etc., la demande doit être faite par le bailleur. Désormais, le bailleur et le métayer toucheront séparément la fraction de l'allocation qui correspond à leur part dans la perte commune.

On mesure toute l'importance de cette disposition si l'on sait que jusqu'à présent l'allocation entière était versée au bailleur qui devait en reverser ensuite une fraction au preneur.

Cette mesure judicieuse supprimera donc une cause de friction possible entre les propriétaires et les métayers.

Le second décret s'inspire de l'idée que l'effort financier accompli en faveur des sinistrés doit surtout être profitable aux petits. Déjà, les agriculteurs imposés pour un revenu de plus de 30.000 francs étaient écartés. Cette mesure n'ayant pas semblé suffisante, il ne pourra plus désormais être accordé d'allocations :

1° Lorsque la valeur des produits de l'exploitation dépassera 200.000 francs (en cas de pertes de récoltes);

2° Lorsque la valeur vénale du fonds dépassera 500.000 francs (en cas de pertes foncières).

D'autre part, le montant des dommages indemnisables (c'est-à-dire retenus par le calcul de l'indemnité, qui n'est jamais, elle, qu'une fraction des dommages) ne pourra excéder 100.000 francs. Donc même s'il est par exemple de 150.000 francs, on ne retiendra que 100.000 francs pour la détermination de l'allocation à accorder.

**Une OCCASION**  
**de la succursale A. CITROEN**  
**CREMAILLERE**  
Berline, 11 légère, comme neuve  
Reprise toutes voitures. Vente à crédit

**Le livret de domaine-retraite**  
La Direction des Services Agricoles nous communique :

Le décret-loi du 24 mai 1938 institue le livret de domaine-retraite. Réalisation d'une haute portée sociale, le domaine-retraite est destiné à accroître le bien-être des travailleurs; parallèlement, il contribue à décongestionner les grands centres urbains, permet de lutter contre le laudis et combat l'exode rural.

La constitution sociale de la France est basée sur l'importance de sa population rurale. Aussi bien pour la population issue directement des campagnes que pour celle dont l'installation à la ville remonte à une ou plusieurs générations, le sentiment du retour à la terre, dans le sens le plus large, demeure toujours présent.

Parmi les vieux travailleurs, nombreux sont ceux qui aspirent retourner en quelque coin de la campagne où ils bénéficieront à la fois des bienfaits du grand air et de la douce tranquillité; tel est l'objet du présent décret, portant création de « Domaine-Retraite », en vue de faciliter l'accession à la petite propriété rurale ou son aménagement.

Tous les travailleurs sans exception peuvent bénéficier des avantages offerts par le livret de « domaine-retraite », l'aide qui leur est apportée doit être d'autant plus puissante que leur âge est plus avancé, de façon à permettre dans une large part aux vieux travailleurs, même avec des versements personnels réduits et modestes, d'acquiescer ou d'aménager le petit bien capable de leur garantir un maximum de bonheur et de calme pour leurs vieux jours.

Répondant à cette préoccupation, le présent décret prévoit la capitalisation au taux particulièrement favora-

## EX-COOPERATIVE MILITAIRE

51 et 53, Boulevard Gambetta à CAHORS

### Contre la Vie Chère -- Grande Vente Réclame

Jusqu'à épuisement des stocks en magasin il sera pendu

Chocolat Menier :	Valeur 8 20	les 500 gr. ....	vendu 7 50
Vermicelle Brusson :	Valeur 3 75	les 500 gr. ....	vendu 3 »
Macaroni Brusson :	Valeur 3 75	les 500 gr. ....	vendu 3 »
Huile d'arachide :	Valeur 6 »	le litre » ....	vendu 5 50
Pois moy. préparés :	Valeur 4 75	la b <sup>e</sup> kilo ....	vendu 4 »
Haricots verts Nat. :	Valeur 3 75	la b <sup>e</sup> kilo ....	vendu 2 75
Champignons Paris :	Valeur 3,50	la demi-b <sup>e</sup> ....	vendu 2 95

Voyez nos étalages -- Livraison à domicile -- Téléphone 98

## Petites annonces économiques

**A VENDRE, PIANO**, état neuf. Ausset, 32, rue de la Barre.

**A VENDRE vignes** et maison 2 pièces. Etat neuf. S'adresser Mme Baussac, La Beyne, Cahors.

**PETITE MAISON**, 3 piè. rez-de-ch., 3 p. 1<sup>er</sup> étage, eau, gaz, élect., bon état, quart. bien desservi, Toulouse, à échanger p. maisonnette agréable, Cahors (ville). Ecrire : M. Joseph. B. Journal.

**A VENDRE grânes** limousines et bretonnes. S'adresser à M. Ricard, à Rodefchas, Ste-Aulauze (Lot).

**A VENDRE**, Cahors, maison libre de location, cave, cuisine, chambre, grenier, bon état. S'adresser Ourelval, 76, avenue 11-Novembre, Brive (Corrèze).

## Dernière heure

**L'assassin de von Rath en correctionnelle**  
De Paris. — Le meurtrier de M. von Rath, le jeune israélite Herschel Grubnzpan, passera mardi devant le tribunal correctionnel pour infraction au décret-loi qui réglemente le séjour des étrangers.

**En Espagne**  
De Valence. — Au cours du bombardement aérien du port de Valence, le navire anglais « Caolak » qui déchargeait des marchandises autorisées par la non-intervention, a été atteint à la proue par les éclats d'une bombe.

**Le Gouvernement assurera le maintien de l'ordre**  
De Paris. — Vendredi, à Paris, aucune usine n'était plus occupée. Dans le Nord, seize établissements ont été évacués. M. Daladier, en parfait accord avec les membres du Cabinet est résolu à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre et le fonctionnement des services publics et administratifs.

**En Bolivie**  
La Paz. — Le gouvernement bolivien a décrété l'état de siège à la suite de la découverte d'un complot militaire.

**Le problème colonial**  
De Melbourne. — M. Lyons, premier ministre, a déclaré au cours d'une interview que l'Australie n'a aucune intention de rendre la Nouvelle-Guinée à l'Allemagne.

## Pompes funèbres Générales

Succursale de Cahors  
Bureau : 71, Boulevard Gambetta (Téléphone : 4.08)  
**Organisation de convois. INVITATIONS**  
Fourgons automobiles pour transports de corps. Chapelles ardentes. Cercueils ordinaires et de luze  
Couronnes mortuaires  
Sur demande des familles, un employé se rend à domicile et se charge de toutes formalités.

**MESDAMES, MESDEMOISELLES,**  
A partir du 1<sup>er</sup> décembre, ouverture d'un salon de coiffure pour dames, chez MARGUERITE, place du Marché.  
**INDEFINISSABLE GASTON**  
PRIX MODERES

**ACHATS D'OR**  
Vieux Bijoux, Dentiers, Montres, Chaines, Sautoirs et tous débris  
**OR** fin, le gramme **50 fr.** jusqu'à  
**et toutes pièces démonétisées**  
Or et Argent françaises et étrangères  
Pièces L.S. : 250 fr.

Pièces 20 fr. anc. : 230 fr.  
Pièces R.F.N. jusqu'à 10/11 fois valeur ARGENT AU COURS

Saint-Céré, mercredi 30 novembre, Touring Hôtel et Voyageurs (David), Cahors, jeudi 1<sup>er</sup> décembre, Hôtel Terminus (Bigaudi), Gourdon, vendredi 2 décembre, Hôtel de la Promenade (pl. Monument), Figeac, samedi 3 décembre, Modern' Hôtel (pl. des Carmes).

S'adresser aux adresses indiquées ci-dessus de 9 h. à 3 h., paiement immédiat (s. d. fr. trans.).

## Crédit Foncier de France

Direction départementale pour le Lot et le Tarn-et-Garonne

Prêts aux propriétaires d'immeubles avec ou sans amortissements, aux départements, aux communes, aux établissements publics.

Ouvertures de Crédit pour construire par le Crédit Foncier de France et le Sous-Comptoir des Entrepreneurs; les ouvertures de crédit peuvent bénéficier des bonifications d'intérêts instituées par les décrets du 25 août 1937 et 17 juin 1938

Pour renseignements s'adresser à M. ISSALIS, Directeur départemental, 41, rue de la Comédie, Montauban. Tél. 895.

## MESDAMES, MESDEMOISELLES,

MESDAMES, MESDEMOISELLES,  
Vous ne paierez vos indéfinissables que 70 francs tout compris  
chez GASTON Labat  
coiffeur, rue G.-Clemenceau, CAHORS  
Membre diplômé de l'Institut des Coiffeurs de Dames de France et du Club artistique de Paris. Diplômé, membre du Jury au Concours international de coiffure Exposition de Paris, septembre-octobre 1937. Spécialiste d'Indéfinissables. Travail soigné et garanti. Teintures et décorations. Téléphone n° 426.

## Indicateur Immobilier du Quercy

R. MARATUECH  
109, Bd Gambetta, CAHORS  
RESEIGNEMENTS GRATUITS  
Téléphone 44

## Déménagements Groupages

occasion retour de la région sur Paris  
PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57



## Des Tissus de Choix... Une Coupe Impeccable... Du Travail fini... Des Prix Avantageux

Voilà ce que vous offre

## PARIS-ÉLÉGANTE

Maison R. GILLET — SERVAN Sucr  
12, Rue Maréchal-Joffre, CAHORS

## ARMES, MUNITIONS

Spécialité de Cartouches chargées  
**N. BESSON**  
83, Bd Gambetta, CAHORS — Tél. 335  
Douilles hors tarif, cal. 20, le cent 15 fr.  
Articles de pêche et coutellerie

## BRULERIE MODERNE

33, Rue Nationale CAHORS  
"CAFÉS ANDRÉ"  
Supérieurs aux meilleurs

## POUR TOUTES PLANTATIONS

Arbres fruitiers, d'agrément et d'alignement, rosiers, plants de vigne

## Maison A. Pouzergues

2 bis, rue Emile-Zola  
près des Remparts, CAHORS  
Création de Parcs et Jardins

## Déménagements

FOURGONS CAPITONNES  
GARDE-MEUBLES  
**P. NOYER**  
8, rue Wilson, CAHORS

Il n'existe pas de voiture moins chère à l'achat et plus économique à l'usage que la

## Supercinq Rosengart

la voiture construite pour durer

Modèle à partir de 13.950 francs  
Renseignements et essais

**Garage JARRIGE**  
49, Boulevard Gambetta, CAHORS  
Téléphone 46

## Crédit Foncier de France

Direction départementale pour le Lot et le Tarn-et-Garonne

Prêts aux propriétaires d'immeubles avec ou sans amortissements, aux départements, aux communes, aux établissements publics.

Ouvertures de Crédit pour construire par le Crédit Foncier de France et le Sous-Comptoir des Entrepreneurs; les ouvertures de crédit peuvent bénéficier des bonifications d'intérêts instituées par les décrets du 25 août 1937 et 17 juin 1938

Pour renseignements s'adresser à M. ISSALIS, Directeur départemental, 41, rue de la Comédie, Montauban. Tél. 895.

## MESDAMES, MESDEMOISELLES,

MESDAMES, MESDEMOISELLES,  
Vous ne paierez vos indéfinissables que 70 francs tout compris  
chez GASTON Labat  
coiffeur, rue G.-Clemenceau, CAHORS  
Membre diplômé de l'Institut des Coiffeurs de Dames de France et du Club artistique de Paris. Diplômé, membre du Jury au Concours international de coiffure Exposition de Paris, septembre-octobre 1937. Spécialiste d'Indéfinissables. Travail soigné et garanti. Teintures et décorations. Téléphone n° 426.

## Indicateur Immobilier du Quercy

R. MARATUECH  
109, Bd Gambetta, CAHORS  
RESEIGNEMENTS GRATUITS  
Téléphone 44

## Déménagements Groupages

occasion retour de la région sur Paris  
PETIT, 65, r. Dulong, Paris. Carnot 46-57

# SUR 12.000 PHARMACIENS FRANÇAIS 12.000 reconnaissent 'ASPRO' D'UTILITÉ PUBLIQUE!



VOUS trouverez 'ASPRO' partout en France; il est chez les 12.000 pharmaciens français, car ceux-ci connaissent son immense pouvoir bienfaisant. Leur compétence scientifique ne saurait être mise en doute: la LOI exige d'eux une probité insoupçonnable et un savoir sanctionné par de très hauts diplômes. Ils sont donc à même de juger le secours immédiat, sûr, efficace, qu'apporte 'ASPRO' à tous ceux qui souffrent. Et s'ils veulent à ne jamais manquer d'ASPRO' c'est qu'ils ont à satisfaire la demande toujours plus grande du Public. Chacun de ces pharmaciens vous le dira:

**"Vous pouvez faire confiance à 'ASPRO' - les services qu'il peut vous rendre sont innombrables."**

## 'ASPRO' CHASSE en une nuit RHUMES ET GRIPPE

**'ASPRO' le meilleur remède!**

*"Je suis très satisfait d'ASPRO. J'avais souvent mal à la tête et hier soir, 2 comprimés d'ASPRO ont fait disparaître la douleur. Ma femme, souffrant de la gorge, s'est gargarisée le soir avec ASPRO; le lendemain elle ne sentait plus rien. D'après moi ASPRO est le meilleur remède que j'ai pu connaître jusqu'à ce jour."*

Monsieur E. COLLEY - Les Tillouls - 57, rue Lunaret, Montpellier

**Son rhume coupé net!**

*"Deux fois, en l'espace de 15 jours, j'ai eu recours à ASPRO. Chaque fois mon rhume a été arrêté net. Je suis enchanté de votre produit et je ne cesserai de le recommander."*

Madame ARMIERES - 53, rue du Marché, Carcassonne (Aude)

modèle	la boîte de 10	la boîte de 25	la boîte de 50
2.15	4.	8.	16.

**'ASPRO' N'IRRITE PAS L'ESTOMAC**

### CIRCULATION du SANG

**Toutes les femmes doivent savoir**

que la plupart des maladies dont elles souffrent proviennent de la mauvaise circulation du sang. Quand le sang circule bien, tout va bien.

Elles doivent surtout  
**NE PAS OUBLIER QUE LA**

#### JOUVENCE de l'ABBE SOURY

remet le sang dans le bon sens. C'est le remède infatigable aux maux malaises aussi bien qu'aux infirmités les plus graves qui menacent la Femme depuis l'Age de la Formation jusqu'au Retour d'Age: Règles irrégulières ou douloureuses, Pertes blanches, Suites de Couches, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Maladies de l'intestin, de l'estomac et des Nerfs, Migraines, Vertiges, Etourdissements, Congestion, Faiblesse, Neurasthénie.

La JOUVENCE de l'ABBE SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

Bien exiger le véritable  
JOUVENCE de l'ABBE SOURY  
qui doit porter le portrait de  
l'abbé Soury et en rouge  
la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

### G. Marconi

## LE MAITRE DE LA RADIO

DEMONSTRATIONS PAR:  
LIBRAIRIE-PAPETERIE  
Musique  
**P. FRANCS**  
36, Boulevard Gambetta  
CAHORS

N° 356

---

### Mon Jardin "Mon Jardin"

REVUE de Jardinage  
THOUARS (Deux-Sèvres)  
est le guide pratique  
des amateurs

Essai de 3 mois  
contre 2 fr. en timbres-poste

Essai 3 mois: 2 francs.

### POUR GUÉRIR par la Radiesthésie

Ecrire à D. ROGER  
28, Place du Marché Notre-Dame  
Poitiers-Vienne

Joindre 5 francs en mandat poste  
pour renseignements

---

Fils à coudre - soie - rayonne - laines  
à tricoter - boutons et  
articles de mercerie - TRÈS IMPORTANTE  
MAISON demande REPRÉSENTANTS  
régionaux jeunes et actifs, même possédant  
d'autres cartes (genre parfumerie,  
lingerie, articles de Paris) mais n'exerçant  
leur activité que dans le LOT et y habitant,  
pour visiter Merceries gros et détail et  
magasins de nouveautés, etc... écrire: LA  
SOIE, service J.3, 155, Rue St-Denis,  
PARIS. (2°).

---

Ce Journal  
est en lecture dans le Hall de  
**l'Agence Havas**  
62, rue de Richelieu, PARIS

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant: L. PARAZINES.

## POUR L'AMOUR DE GUILLEMETTE

Roman par P. GOURDON

— Comment cela? Un quart d'heure à peine après son arrivée ici, il est parti pour aller prendre le train. Or, chaque jour, vous l'attendez devant la porte de la banque pendant tout le temps qu'il y passe.

— Oui, mais, hier matin, je ne l'ai pas attendu, répondit le chauffeur.

Et il expliqua que son maître, en arrivant rue de Châteaudun, lui avait donné une commission à faire, à l'autre bout de Paris, dans le quartier de Montrouge.

— C'était une plante d'appartement que Madame désirait beaucoup, que Monsieur voulait lui offrir et qu'il m'avait envoyé chercher, près du parc Montsouris, chez un jardinier-floriste où j'étais allé déjà plusieurs fois. Je devais porter cette plante avenue Kléber, et c'est que j'ai fait, — puis revenir chercher Monsieur ici pour l'heure du déjeuner. Mais, quand je suis arrivé devant la banque, le vieux garçon de bureau qui se tient toujours auprès de la porte m'a prévenu que

Monsieur était parti depuis longtemps, qu'il ne reviendrait pas rue de Châteaudun avant le déjeuner, donc qu'il ne fallait pas l'attendre. Alors, je suis rentré avenue Kléber.

— Merci, mon ami, nous n'avons plus besoin de vous, conclut froidement le fondé de pouvoir.

Le chauffeur se retira.

— Si l'on interrogeait le vieux garçon de bureau, proposa Guillemette frémissante. Mon père lui a peut-être dit où il allait.

— C'est peu probable. Mais, enfin, on peut toujours...

Célestin donna l'ordre de faire monter l'homme qui avait averti le chauffeur du départ de M. Aubin.

C'était un sergent retraité qui, sur sa livrée bleue, aux boutons de cuivre soigneusement astiqués, portait la médaille militaire. Il confirma, sans rien y ajouter, le récit du chauffeur. Cependant Guillemette l'accablait de questions.

— Mon père vous a-t-il dit où il allait?

— Non, Mademoiselle.

— Puisque sa voiture n'était plus là, ne vous a-t-il pas envoyé chercher un taxi?

— Non. Il est parti à pied.

— Dans quelle direction?

— Il est allé vers Notre-Dame de Lorette. Un peu avant l'église, il a hélé une voiture dans laquelle il est monté, et qui a tourné à droite pour prendre la rue Laffitte.

— C'était un taxi? interrogea le fondé de pouvoir.

— Oui, Monsieur. Du moins, je le crois, sans en être absolument sûr. C'était assez loin, déjà.

— Alors, même si c'était un taxi, vous n'auriez pas pu voir son numéro?

— Certainement non, même pas à quelle compagnie il appartenait.

Les déclarations de cet homme étaient à Guillemette tout espoir d'apprendre où était allé son père. Elle le comprit, et, la mort dans l'âme, elle rentra chez elle.

La journée s'acheva dans les transees. Vers le soir, elle téléphona de nouveau à Perros et obtint une réponse semblable à celle du matin.

— Je me suis beaucoup amusée, déclara-t-elle.

Et tout de suite, sans même remarquer combien sa belle-fille était pâle et défaite, elle entreprit de raconter tous les potins qu'elle avait entendus, de décrire toutes les toilettes qu'elle avait vues, d'énumérer toutes les fiançailles qui lui avaient été servies.

— Il paraît que le ménage Nodet va très mal... que les Gervais sont ruinés... que la petite Mérelle épouse le vicomte de Bléré... un mariage superbe, ma chère... deux millions maintenant, et, comme espérances, un vieil oncle appalectique, qui a la bêtise de vivre dans un trou de province en ne dépensant à peu près rien, alors qu'il a trois cent mille livres de rente... Tu te demandes peut-être ce qui m'a raconté tout ça... Mme Dayan... Elle avait une robe d'un

Etude de Maître Robert SÉGUY, Licencié en droit, Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre.

# VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME à suite de vente sur licitation

d'immeubles en nature de maison d'habitation et dépendances, terre, bois et friche, situés à CRAYSSAC (Lot).

L'Adjudication aura lieu le JEUDI HUIT DÉCEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta.

On fait savoir à qui il appartient:

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix-huit novembre mil neuf cent trente-sept, enregistré, ordonnant aux formes de droit le partage des immeubles indivis entre Monsieur Marc BALAGAYRIE, propriétaire au Bourg, commune de Crayssac, et Monsieur Martin BALAGAYRIE, propriétaire au même lieu, et ordonnant la vente sur licitation préalable aux enchères publiques, les étrangers admis, aux plus offrants et derniers enchérisseurs, des immeubles dépendant de la dite indivision,

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Marc BALAGAYRIE, sus-nommé, demandeur, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître DESPRATS, avec élection de domicile en son étude,

d'une part,

En présence ou eux dûment appelés de:

- 1° Monsieur Charles-Victor BALAGAYRIE, demeurant à Toulouse, rue de Tunis, numéro vingt-sept, ayant Maître BILLIÈRES, pour avoué constitué et faisant élection de domicile en son étude à Cahors, boulevard Gambetta,
- d'autre part,
- 2° Monsieur Etienne BALAGAYRIE, demeurant aux Roques, commune de Cambayrac, ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué,
- d'autre part,
- 3° Madame MARIE BOUYGUES, épouse en premières noces d'Antoine BALAGAYRIE, décédé, et en deuxième noces de Monsieur Hippolyte MARTEL, demeurant ensemble à Villejuif, onze, rue du Laboratoire, — la dite Dame prise en sa qualité de tutrice de ses trois enfants mineurs BALAGAYRIE, sus-nommés, fonctions auxquelles elle a été nommée par délibération du Conseil de famille des dits mineurs, tenu par Monsieur le Juge de Paix du canton de Vanves (Seine), le vingt-quatre juin mil neuf cent trente-huit,
- encore d'autre part,
- Tous les défendeurs sus-nommés pris comme habiles à se dire ou porter héritiers chacun pour partie en leurs sus-dites qualités de la succession de feu Martin BALAGAYRIE, leur père et grand-père, décédé le vingt-neuf novembre mil neuf cent trente-sept.
- Il a été procédé, le jeudi DIX NOVEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, à la vente sur licitation, en huit lots, des immeubles dépendant de l'indivision dont s'agit.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été dressé par les soins de Maître DESPRATS, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

Les dits biens ont été adjugés par jugement du Tribunal civil de Cahors, en date du dix novembre mil neuf cent trente-huit et notamment le premier lot à Monsieur Charles-Victor BALAGAYRIE, demeurant à Toulouse, 27, rue de Tunis.

Mais par acte fait au Greffe du même Tribunal le dix-sept novembre mil neuf cent trente-huit, Monsieur GIROT Louis, propriétaire à Prayssac et Monsieur LAUGA Jean, retraité, demeurant à Puy-l'Évêque, assistés de Maître Robert SÉGUY, avoué, qu'ils ont constitué aux fins de la présente surenchère et de ses suites, ont déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges, le prix des biens vendus, composant le premier lot, et porter le dit prix à la somme de dix mille cinq cents francs.

Cette surenchère, enregistrée, a été régulièrement dénoncée à:

- 1° Maître BILLIÈRES, avoué de Monsieur Charles-Victor BALAGAYRIE, adjudicataire, et co-licitant,
  - 2° Maître DESPRATS, avoué de:
  - Monsieur Marc BALAGAYRIE, poursuivant,
  - Monsieur Etienne BALAGAYRIE, co-licitant,
  - par acte du Palais du dix-neuf novembre mil neuf cent trente-huit,
  - 3° Madame VEUMILLE, née Elisa BOUYGUES, en sa qualité de subrogée-tutrice ad hoc des mineurs BALAGAYRIE,
  - par exploit de Maître CHAMBON, huissier à Cahors, en date du vingt et un novembre mil neuf cent trente-huit, enregistré.
- En conséquence de ce qui précède, et aux requêtes, poursuites et diligences de Messieurs GIROT Louis, propriétaire à Prayssac, LAUGA Jean, retraité, demeurant à Puy-l'Évêque, ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, dite ville, rue Saint-Pierre,
- d'une part,
- En présence de:
- 1° Monsieur Marc BALAGAYRIE, propriétaire au Bourg, commune de Crayssac;
  - 2° Monsieur Etienne BALAGAYRIE, demeurant aux Roques, commune de Cambayrac; ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué;
  - 3° Monsieur Charles-Victor BALAGAYRIE, demeurant à Toulouse, 27, rue de Tunis; ayant Maître BILLIÈRES pour avoué constitué;
  - 4° Madame VEUMILLE, née Elisa BOUYGUES, demeurant à La Rouquette, par Frayssinet-le-Gélat, prise en qualité de subrogée-tutrice ad hoc des mineurs BALAGAYRIE,
- d'autre part,
- Il sera procédé le JEUDI HUIT DÉCEMBRE MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à QUATORZE HEURES, à l'audience

des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

### DESIGNATION DES Immeubles à vendre

#### LOT UNIQUE

Il comprendra: une maison sise au Mas de Bastide, portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Crayssac, sous le numéro cinq cent trois, section C, pour un revenu net de soixante-dix-sept francs cinquante centimes et à celle des propriétés non bâties sous les mêmes numéro et section, ce dernier en nature de grange, sol, pâtus, pour une contenance de cinq ares vingt centiares.

La maison est construite en pierre et couverte en tuiles (couverture récente).

Elle se compose d'un rez-de-chaussée sur grandes caves voûtées et d'un premier étage. Escalier extérieur en bonne pierre de taille.

Au premier, entrée ou débarcadère avec couloir d'accès à la cuisine et à une des deux chambres fort spacieuses.

Une terrasse couverte et une grande terrasse non couverte reliant la maison à une grande citerne alimentée par les eaux du toit. Vaste grenier servant de séchoir et de débarras.

Attenant à la maison un fournil et des étables; le tout entouré d'un mur et clos par une porte cochère avec portail en fer.

A proximité grange avec citerne et hangar pour paille, foin et charrettes.

Attenant la grange, caves à grain et autres étables.

Le tout bien couvert et bâti en bonne pierre.

Vaste cour bien clôturée et accédant à la route par un portail en fer. Deux jardins bien clôturés contigus à la grange et à la maison.

Celle-ci est en bordure de la route et sur un plateau dominant la vallée du Lot avec vue étendue sur les territoires des communes de Mercuès, Caillac, Parnac, etc...

Un article en nature de jardin, même lieu dit, numéro cinq cent un, section C, contenance quatre ares dix centiares, classe unique, revenu quatre francs vingt-sept centimes.

Un article, même lieu dit, nature de grange et pâtus, numéro cinq cent quatre, section C, contenance trois ares, classe unique, revenu trois francs douze centimes.

L'ensemble des articles qui précèdent est d'un seul tenant et confronte du Nord à Lasfarges, de l'Est à Belmont, du Sud et de l'Ouest à chemin public.

Un article, même lieu, nature de friche, numéro douze cent quatre, section C, contenance vingt-sept ares dix centiares, revenu quarante-trois centimes. Il est dit également « Clou de la Baysse » et confronte du

### PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première adjudication incombant au premier lot surenchéri, y compris la remise proportionnelle due à l'avoué poursuivant, devront être payés par l'adjudicataire en diminution de son prix d'adjudication.

Ceux de premières enchères et de surenchères devront être payés par l'adjudicataire en sus de son prix d'adjudication, entre les mains de Maître SÉGUY, avoué, et ce dans les dix jours de l'adjudication.

### NOTA

Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative et que, par suite, la désignation qui précède n'engage en rien la responsabilité des poursuivants et de leur avoué.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors, le vingt-six novembre mil neuf cent trente-huit.

L'avoué surenchérisseur,  
R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors, le novembre mil neuf cent trente-huit; folio: ; case: ; reçu: vingt francs.

Le Receveur de l'Enregistrement,  
Signé: AURIÈRES.

Pour tous renseignements s'adresser à:

- 1° Maître Robert SÉGUY, avoué du surenchérisseur,
- 2° Maître DESPRATS, avoué du poursuivant,
- 3° Maître BILLIÈRES, avoué de l'adjudicataire, lesquels, comme tous les autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'encherir.

CAHORS Imp. COUESLANT